

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 12 janvier 2015 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1500865S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Valérie Gilton, directrice de l'accueil et de l'intégration, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Christine Le Jehan, adjointe, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence de la direction de l'accueil et de l'intégration tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La décision du 14 février 2014 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : *INTV1403952S*).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 janvier 2015.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
Y. IMBERT